



Conseil de la Ville

Règlement RV-2024-34-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M2072

La grille des spécifications applicable à la zone M2072, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par :

- 1° l'ajout de la classe d'usages « H4 Habitation Bifamiliale isolée » ainsi que des spécifications afférentes à celle-ci;
- 2° l'ajout de la classe d'usages « C905 Produits de décoration, d'artisanat, d'animation de fêtes, fleurs, pièces de collection, œuvres d'art, antiquités, trophées, à l'exclusion des marchés aux puces » ainsi que des spécifications afférentes à celle-ci;
- 3° l'ajout dans la colonne Usage autorisé des mots « Note 435 » ainsi que des spécifications afférentes à cet usage;
- 4° l'ajout dans la case Usage spécifiquement permis des mots « Note 435 : C113 (Centre culturel) ».

Le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 25 novembre 2024

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 6 JANVIER 2025

M2072

Généré le 2024-09-20